
CLOTURE DE LA PREMIERE SESSION DE FORMATION THEORIQUE DES TECHNICIENS EN INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF) EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le partenariat institutionnel s'organise autour de l'aide à domicile aux familles

31 mai 2017

L'aide à domicile aux familles est un dispositif partenarial entre la CAF, la MSA et le Département, organisé en direction des familles fragilisées dans le fonctionnement de la cellule familiale afin de leur apporter une aide matérielle et/ou éducative.

Le schéma de service aux familles, signé en 2015 entre les services de l'Etat, la CAF, la MSA et le Département rappelle toute la politique partenariale et départementale que l'ensemble des services doit conduire dans le champ du soutien à la parentalité. Les dispositions relatives au partage d'informations entre professionnels, intégrées à la loi du 2 mars 2007 relative à la protection de l'enfance, facilitent cette organisation et cette mise en cohérence des actions en direction des familles.

Un conventionnement existe entre les trois institutions pour encadrer la politique départementale en la matière. Ce dispositif s'appuie sur l'expertise de 4 associations d'aide à domicile aux familles pour le maillage du territoire ardéchois : l'AMFD (association d'aide aux mères et aux familles d'Ardèche) d'Annonay, l'AFAD (association familiale d'aide à domicile) de La-Voulte-sur-Rhône, l'Association Familiale de Bourg-Saint-Andéol et l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) d'Aubenas.

Le maintien de l'autonomie et de l'équilibre familial est rendu possible par l'intervention à leur domicile de personnels qualifiés. Un renfort apporté sous forme d'aide matérielle, éducative et/ou sociale par des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) ou des Auxiliaires de la Vie Sociale (AVS).

Les TISF sont mobilisés afin de soutenir la fonction parentale en raison d'une difficulté sociale ou éducative. En préservant l'équilibre des relations familiales, ces interventions matérielles ou sociales constituent un levier essentiel en matière de soutien à la parentalité et à l'insertion.

Les interventions financées dans le cadre de l'aide à domicile aux familles sont référencées dans une circulaire de la CNAF de 2015 qui définit les règles d'intervention de chaque financeur :

- Les interventions financées au titre de la branche famille par la CAF et la MSA sont exclusivement réservées aux situations dont la problématique identifiée présente un caractère ponctuel et récent.
- Les situations prises en charge par le Département sont en adéquation avec ses compétences en matière d'aide sociale, de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile et d'insertion sociale et professionnelles des personnes en difficultés. Un lien étroit doit être assuré entre les travailleurs sociaux, médico-sociaux et les TISF pour renforcer le soutien aux familles carencées et prévenir le nombre de prises en charge lourdes de l'aide sociale à l'enfance.

Dans un souci de prise en charge globale de la problématique familiale et pour éviter les prises en charges simultanées par plusieurs institutions, sources d'incompréhension par les familles, une coordination des services sociaux ayant connaissance des situations familiales est nécessaire.

C'est dans ce cadre que **le Département de l'Ardèche a organisé le 15 décembre 2016 à Privas une journée de rencontre entre les travailleurs sociaux et médico-sociaux départementaux, les travailleurs sociaux de la CAF et de la MSA et les TISF des 4 associations**. Cette journée a permis d'échanger autour des problématiques familiales liées à la naissance et la nécessité de concertation entre tous les acteurs intervenant auprès des familles. Les attentes des participants à cette journée étaient de clarifier l'accompagnement nécessaire à chaque famille autour d'une nouvelle naissance. Un groupe de travail est actuellement en charge de cette réflexion qui devrait aboutir à l'écriture d'un protocole organisationnel de soutien à la parentalité dès la naissance.

Face aux difficultés des associations de recruter des TISF, un comité de pilotage associant les institutions, les 4 associations d'aide à domicile, Pôle Emploi, le groupement d'employeurs, l'organisme de formation Carrel et les OPCA (organismes paritaires de collectes agréées) de la branche aide à domicile, a souhaité réfléchir à la mise en place d'une formation en alternance au diplôme d'état de TISF.

TISF : un métier trop peu connu

Les services familles ont le plus grand mal à trouver des TISF professionnels diplômés (peu de promotions dans les organismes de formation dédiés, pyramide des âges inversée...) **malgré le développement du service aux familles.**

C'est dans ce contexte, qu'à l'instar de la première expérimentation en région d'un DE (diplôme d'Etat) TISF en alternance (Savoie), lancée en janvier 2016, les services familles de l'Ardèche se lancent dans l'aventure.

Après de nombreux échanges interpersonnels avec toutes les parties prenantes, c'est le 25 mai 2016 que s'est tenu le premier comité de pilotage du « DE TISF en alternance en Ardèche » en présence du Département, de la CAF et de la MSA, des 4 services familles du département, de Pôle emploi et de la mission locale, de l'OF CARREL et de l'OPCA de branche Uniformation.

Au-delà de l'aspect logistique et de coordination, il est à noter l'effort de **mutualisation des services familles du département, toutes fédérations nationales confondues, pour faire aboutir le projet.**

Ce travail de mutualisation a abouti à la première promotion Auvergne-Rhône-Alpes d'alternants au diplôme de TISF qui débutait le 23 janvier 2017 son cycle de formation en alternance de 18 mois.

Ensemble, les associations ardéchoises et le GEIQ ADI Alpin (implanté en Savoie) ont travaillé étroitement avec Pôle Emploi sur le territoire, afin d'engager cette formation de TISF sur Privas, avec 12 candidats, **sur un parcours en deux temps : un CARED de 4 mois, suivi d'un contrat de professionnalisation de 13 mois**. Le 31 mai 2017 marque la fin de la formation théorique et la signature des contrats entre les 12 candidats et les associations d'aide à domicile.

PROFIL DES 12 CANDIDATS RETENUS

- 26 ans : 2 / entre 26 et 44 ans : 8 / + de 45 ans : 1

6 personnes demandeurs d'emploi de longue durée (+ 12 mois)

1 personne en situation de handicap

9 personnes en reconversion professionnelle contrainte

Niveau de qualification à l'embauche : niveau 5 ou moins : 5 / BAC : 4 / BAC +2 : 2

Lieu de formation : IFPS (Institut de Formation des Professionnels de Santé) de Privas

Qu'est-ce qu'un GEIQ ?

Un GEIQ est un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Il est piloté et géré par ses adhérents mobilisés pour favoriser l'insertion et la qualification professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Le GEIQ sélectionne, recrute et met à disposition de ses adhérents des salariés en contrat d'apprentissage. Il organise pour eux les parcours de formation, et les fait bénéficier d'un double tutorat (par la structure et le GEIQ).

Le GEIQ de l'aide à domicile est, pour cette branche, un dispositif récent de recrutement et de qualification, un outil d'employeurs qui a fait ses preuves : il apporte une réponse innovante à ses adhérents et devient leur interlocuteur privilégié en matière de recrutement et de formation. En lien avec les services de l'emploi et les adhérents, il organise le recrutement (offre d'emploi, sélection des candidats, vérification des prérequis, mise en situation dans les structures...) et le suivi des personnes en parcours de formation/qualification (coordination avec le centre de formation, les structures de mise à disposition et les tuteurs).

C'est un outil mutualisé et inter fédératif (ADESSADOMICILE, ADMR, UNA, FNAAFP/CSF), construit avec l'OPCA de branche Uniformation. Il apporte une réponse aux besoins des territoires et des employeurs locaux sur les problématiques de l'emploi en proposant l'une ou plusieurs de ces trois formations : TISF, AES ou ADVF.

Les salariés des GEIQ de l'aide à domicile bénéficient d'un accompagnement renforcé dû à la spécificité du lieu d'intervention : le domicile des particuliers. Il s'agit d'un tutorat professionnel au sein de l'adhérent avec des tuteurs expérimentés et/ou qualifiés, un accompagnement social et d'évaluation réalisé par le GEIQ.

La sécurisation des parcours et l'accès à l'emploi durable sont les objectifs primordiaux des GEIQ.

Organisme de formation partenaire : Carrel, un savoir-faire éprouvé et reconnu

Attaché à des valeurs fondamentales, Carrel veille à ce que les apprenants deviennent des acteurs efficaces dans leur futur milieu professionnel à travers des parcours de formation adaptés aux besoins du marché.

L'apprenant peut poursuivre une formation du CAP jusqu'à Bac+5, en initial ou par la voie de l'apprentissage. L'établissement Carrel a à cœur de permettre aux jeunes de trouver la voie de leur réussite dans ses deux grands domaines d'expertise dans 3 pôles spécialisés, **dont l'école des métiers du social et de la santé.**

Cette dernière, conventionnée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, prépare à trois métiers de l'aide à la personne et du médico-social, en formation initiale et contrat de professionnalisation: AES (accompagnant éducatif et social), CESF (conseillère en économie sociale et familiale) et TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale dans le Rhône, Savoie, Drôme et Ardèche). Sa spécificité est de construire les compétences professionnelles en lien avec les secteurs référents. Une partie des formations a lieu à Privas.

L'école dispense également des préparations aux concours d'entrée dans les écoles d'infirmiers (prépa concours IFSI).